

Conseil d'Administration du 14 novembre 2014
Compte-rendu

Présents :

Président	Bendicht WEBER
Directeur	Bruno MENGOLI
Directrice adjointe	Caroline LECOURTOIS (invitée)
Collège des enseignants	Gwen ROUVILLOIS, Édouard ROPARS, François GUÉNA, Vincent POIRIER, James NJOO
Collège des administratifs	Marie-Liesse SZTUKA
Collège des étudiants	Laurène VIAL, Renaud CRUELLES, Romain GODART
Personnalités extérieures	Bernard LANDAU, Catherine BARBÉ
Excusés	Dalil HAMANI (pouvoir remis à Vincent Poirier), Pierre PAULOT (pouvoir remis à BRUNO MENGOLI), Patrick BOTTIER (pouvoir non transmis), Robin RAUDRANT (pouvoir remis à Laurène VIAL), Juliette MONTFROND (pouvoir non transmis), Adrian QUERALES AMAYA (pouvoir non transmis), Poline TEXIER (pouvoir non transmis), Sibylle SAMOYAUULT (pouvoir remis à BRUNO MENGOLI), Gwenael QUERRIEN (pouvoir remis à Edouard ROPARS), Marc LE COQ (pouvoir remis à Bernard Landau)
Invités	Paul ASTRUC, Secrétaire général

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1 - Approbation d u compte-rendu du CA du 17 octobre 2014
- 2 - Projet de contrat de site et de statuts Hesam université
rapporteur B. Mengoli
- 3 - Grand Workshop de licence, Bilan et perspectives pour 2015 : rapporteurs Groupe de Pilotage GWL
- 4 - Demande d'éméritat pour C. Younès: rapporteur B. Mengoli
- 5 - Cahier des charges des missions et composition du groupe
"Ressources pédagogiques" : rapporteur C. Lecourtois
- 6 - Réaffirmation et communication des règles de l'école rapporteurs C. Lecourtois et E. Ropars
- 7 - Composition des commissions de validation des acquis et de l'emploi du temps :
rapporteur: C. Lecourtois
- 8 - Schéma directeur informatique : rapporteur A. Zapacosta et point d'avancement des
travaux relatifs à l'audit sur la politique informatique de l'école : rapporteurs : membres du
groupe de travail
- 9 - Retrait de l'ENSAPLV de l'Amue, Compétences du directeur de l'ENSAPLV en
application des articles 187,193 et 194 du décret du 7 novembre 2012, régularisation
comptable des conventions financées sur ressources affectées non soldées :
- 10 - Point sur la relocalisation : rapporteur: B. Mengoli
- 11 - Questions diverses

Le Président de CA, Bendicht Weber, ouvre la séance à 9h12.

- 1 - Approbation du compte-rendu de CA du 17 octobre 2014

Décision :

Le compte-rendu du 17 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité suite à quelques modifications.

2 – Projet de contrat de site et de statuts Hesam université : rapporteur B. Mengoli

Pour rappel, l'ensapl v disposait jusqu'à présent d'un statut d'affilié au sein du Pres Hesam. La mise en place de communautés d'universités et d'établissements – COMUE - en remplacement des PRES engage la réouverture de ces statuts. L'ensapl v a profité de cette situation pour réaffirmer son souhait de devenir « membre » de la COMUE HESAM à l'automne dernier et à demander des nouveaux statuts pour examiner cette proposition. La dernière version des nouveaux statuts de la COMUE a été transmise et l'ensapl v y figure comme membre à part entière. Ils seront alors validés par le conseil d'administration de la COMUE et par la suite adoptés par chaque établissement.

Cinq établissements d'enseignements supérieurs - l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'Ecole pratique des hautes études (EPHE), l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO), la Fondation maison des sciences de l'homme (FMSH) et l'Ecole nationale des Chartes – membres du Pres Hesam – ont fait part de leur désir de se retirer de la COMUE. Dans ce contexte, un siège complet est attribué à l'ensapl v au sein du conseil d'administration et la mention « architecture » dans le second secteur disciplinaire du conseil académique est ajouté aux côtés des sciences humaines et sociales, des arts et du patrimoine et du design. Le cadre du programme investissements d'avenir « PIA2 » prévoit l'élaboration du programme pédagogique et scientifique de la future COMUE dont la date limite de dépôt est fixée au 21 janvier 2015. Le PIA 1 permettait le maintien de partenariats existants. L'ensapl v qui est invitée à participer à ce travail, veillera à protéger ce système dans l'élaboration du prochain PIA 2 notamment dans le cas des bi-cursus et du partenariat avec l'ESTP membre du Pres Est.

Afin d'asseoir sa représentation au sein de la future COMUE, l'ensapl v nomme un membre pour chaque commission: groupe de pilotage du projet PIA, commission numérique, commission recherche, commission formation et commission relations internationales. Une très grande disponibilité est nécessaire au regard des enjeux de notre participation à ce stade de formation de la COMUE.

Quelques points émergent comme le nombre de représentants par établissement fixé à 8 et que l'ensapl v souhaite faire passer à 11, ou encore la contre partie qui relève essentiellement d'un très grand investissement des acteurs de l'ensapl v dans toutes les commissions de la COMUE. La communication de ce projet au sein de l'école est évoqué. Le modèle des 50 dernières années qui a vu la création des écoles d'architecture est appelé à évoluer. Une tendance universitaire se profile aujourd'hui où la notion de rapprochement culturel et d'hybridation des enseignements est en marche et l'ensapl v souhaite y participer. Cette opportunité est l'aboutissement d'un long cheminement visant à faire reconnaître l'architecture comme un enseignement supérieur et de recherche.

3 – Grand Workshop de licence : Bilan et perspectives pour 2015: rapporteur A. de Biase, I Iosa, M Nordström, G Rouvillois

Suite à l'édition 2014 du GWL, un bilan pédagogique, organisationnel et financier est présenté.

Le bilan pédagogique fait émerger plusieurs points d'évolution pour la session 2015 :

- Poursuivre le travail de cohésion et de rencontre inter-licence mise en œuvre par la première session
- Partager cette expérience et impliquer d'avantage l'ensemble des enseignants de l'ensapl
- Renforcer la visibilité et l'articulation des 3 thèmes (Les temps de la Plaine, Habiter la Plaine et relever et mesurer la Plaine)
- Consolider la pluridisciplinarité de cet atelier notamment avec une plus forte implication des enseignants de projet
- Poursuivre l'action de rayonnement national voire international de l'Ecole via le GWL à travers l'invitation d'enseignants extérieurs.
- Permettre aux enseignants organisateurs de se consacrer à l'organisation pédagogique du GWL et non à celle administrative (inscriptions...) et communicationnelle (affiches,...). ce point est lié au suivant :
- Mettre en oeuvre une meilleure organisation des services administratifs et de ressources humaines
- Déléguer les inscriptions pédagogiques exclusivement à l'administration
- Faire apparaître le GWL dans le livret de licence comme unité pédagogique
- Faire assurer la vie de l'exposition des travaux finaux par les services de l'école
- Réévaluer l'enveloppe budgétaire en fonction des réels besoins d'encadrement et de matériel
- Améliorer les conditions d'encadrement et augmenter les heures qui s'y rapportent
- Inciter les titulaires à participer
- Développer les partenariats en amont
- Développer la communication extérieure de cette action

Un rétro-planning très détaillé est soumis pour la prochaine session de 2015.

3 enjeux en lien avec le projet de l'école émergent à la lecture de ce bilan :

Intervention sur l'existant

Diversité de production de connaissances

Production interdisciplinaire voire transdisciplinaire dès L1 (cultures collaboratives)

Toutefois il est précisé que le GWL n'est pas un enseignement habilité dans le programme de Licence ; aucune obligation d'inscription ne peut être exigée. Cela pourrait peut-être expliquer le manque d'investissement des enseignants de Licence qui n'y voient pas une articulation avec le programme existant, ou encore l'absence d'une partie des étudiants de l'école.

Publier une plaquette (N&B) relativement rapidement permettra de relater et valoriser la première session. Cette petite publication sera aussi à diffuser parmi les acteurs territoriaux

afin de pouvoir les associer et peut-être trouver de co-financeurs.

Une seconde plaquette du GWL (N&B) qui présente les ateliers sera à distribuer aux étudiants de l'année prochaine. La première publication est destinée à valoriser ce qui se fait dans l'école, la deuxième est informative...

Il est demandé de faire une évaluation financière de la publication relatant le GWL#1.

Le développement des moyens et de la logistique doit également être revu.

La demande de relais exprimée par le comité de pilotage est lourde pour l'administration en coût, en temps et en organisation.

Les organisatrices demandent que le CA puisse formuler une lettre de mission claire établissant les missions des uns et des autres sans laquelle elles ne se sentent pas en mesure de continuer. L'évaluation précise des moyens administratifs nécessaires à une édition 2015 doit être effectuée pour valider sa faisabilité.

Les membres de l'actuel comité de pilotage évoquent la possibilité de laisser la place à d'autres enseignants.

La première action à mener est d'écrire la lettre de mission et de constituer (ou reconfirmer) le comité de pilotage pour 2015 qui aura la charge d'élaborer le projet pour la prochaine rentrée.

Décision :

Le CA demande un bilan corrigé et détaillé ainsi qu'une lettre de mission dessinant plus clairement les perspectives et les missions de cet atelier. L'évaluation précise des moyens administratifs nécessaires à une édition 2015 doit être effectuée pour valider sa faisabilité.

4 - Demande d'éméritat pour C. Younès: rapporteur B. Mengoli

Pour rappel, l'éméritat est un titre accordé à certains professeurs d'université admis à faire valoir leur droit à la retraite. Décerné en considération des travaux et des services rendus, ce titre permet également à son bénéficiaire de poursuivre l'encadrement de doctorants déjà sous sa direction avant le 1/10/14 pendant une durée maximale de quatre ans. La demande doit parvenir habituellement un an avant la date de mise à la retraite.

La demande de Chris Younès est parvenue à la direction de l'ensaplv début septembre. Le CS approuve à l'unanimité la demande et un avis favorable est transmis au CA.

Le CS émet un avis favorable sur la durée de l'Eméritat fixé à son maximum, soit 4 ans.

L'avis favorable est transmis au CA, auquel appartient la décision finale.

Décision :

Le CA approuve par 18 pour et 1 abstention l'avis favorable du conseil scientifique relatif à la demande d'Eméritat pour C. Younès pour une durée maximum de 4 ans.

5 - Cahier des charges des missions et composition du groupe "Ressources et encadrements pédagogiques" GREP: rapporteur C. Lecourtois

Un bilan préalable présentera l'évaluation des moyens d'encadrement -besoins et potentiels-pédagogique de l'ensapl. Des articulations seront essentielles avec les commissions recrutement, emploi du temps et le CEVE. La dimension budgétaire doit également être prise en compte pour ne pas alourdir le poids financier.

La possibilité d'ajuster la composition de ce groupe et de l'étendre à des enseignants contractuels est souhaitée.

Décision :

Le CA du 17 octobre 2014 a décidé de créer un groupe de travail concernant les ressources et les encadrements pédagogiques.

Ce groupe de travail a pour missions:

- 1) d'élaborer de nouvelles règles et procédures concernant le recrutement des personnels enseignants non titulaires, les conditions d'encadrement des enseignements;
- 2) de réfléchir aux profils des futurs enseignants titulaires à recruter en fonction des orientations scientifiques et pédagogiques de l'école ;
- 3) émettre des propositions pour validation par le CA.

Ce groupe de travail établira préalablement un bilan des encadrements actuels visant à mettre en exergue les statuts des enseignants impliqués dans chaque enseignement et le nombre d'heures d'encadrement nécessaires à chaque type d'enseignement (groupes de projet, cours magistraux, optionnels, travaux dirigés), en fonction du programme pédagogique habilité.

Ce bilan permettra par ailleurs de préciser et/ou de confirmer les taux d'encadrement nécessaires en fonction des nombres d'heures encadrées de chaque enseignement et de déterminer le nombre d'heures d'encadrement maximum que l'école s'octroie pour chaque type d'enseignement.

Par ailleurs, ce groupe de travail aura à charge de déterminer les rôles des enseignants titulaires et contractuels au sein de notre programme pédagogique, les liens à établir entre eux et les attributions de chacun pour chaque type d'enseignement.

Enfin, ce groupe de travail élaborera une procédure de recrutement et de suivi de la situation administrative de nos futurs enseignants contractuels qui tiendra compte de leurs évolutions.

Ce groupe de travail « ressources et encadrements pédagogiques » (GREP) se composera de deux représentants de chaque conseil (CA, CEVE, CS), de deux enseignants hors conseil, de la responsable administrative des ressources humaines, de l'agent administratif qui s'occupe des enseignants contractuels, de la responsable du service de la pédagogie ainsi que de la directrice adjointe responsable des études et de la recherche.

Les candidatures de Minna Nordtsröm, Pascal Quintard Hofstein, François Fauconnet sont proposées pour le CEVE, Jodelle Zetlaoui-Léger pour le CS ainsi que E. Ropars, G. Rouvillois pour le CA.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

6 - Réaffirmation et communication des règles de l'école rapporteurs C. Lecourtois et E. Ropars

Décision :

Le CA demande que la motion présentée soit revue et accompagnée d'une liste exhaustive des commissions et groupes de travail lors du prochain CA le 5 décembre 2014.

7 – Composition des commissions de validation des acquis et de l'emploi du temps : rapporteur: C. Lecourtois

La commission VAE ne fonctionne plus. Un seul membre de la commission s'est rendu disponible pour consulter les quelques 800 dossiers de candidatures. Le CA décide de lancer un appel à candidature à la signature du Président du CA.

L'emploi du temps sera consultable très prochainement sur le site de l'école.

Décision :

Le CA décide par 1 abstention et 18 voix de créer une Commission Emploi du Temps qui est en charge des missions suivantes :

La Commission est en charge d'établir l'emploi du temps général de l'ensemble des formations de l'école.

Cet emploi du temps intègre également les formations ou actions ponctuelles "hors les murs" de l'établissement et travaille en lien avec le CEVE et éventuellement la CRI.

La Commission procède à l'articulation cohérente des modules des différents cursus du point de vue de l'organisation temporelle et spatiale des formations.

La Commission procède à l'attribution des locaux de l'école aux différents modules de formation.

Elle détermine, dès sa mise en place, la périodicité de ses tenues et établit les procédures d'instruction des demandes spécifiques des enseignants.

La Commission est l'interlocuteur référent pour toute demande, arbitrage ou décision dans l'attribution des locaux aux modules d'enseignement.

Elle procède de la meilleure façon à l'attribution des espaces en fonction des moyens disponibles.

A la suite, la Commission Emploi du Temps rapporte ses réflexions et arbitrages au CEVE et le consulte si besoin.

Le suivi administratif de la Commission est réalisé par la Directrice adjointe en charge des Etudes et de la Recherche.

L'agent administratif en charge du nouvel outil informatique national "Taïga" permettant l'établissement de l'emploi du temps des formations et leur distribution dans les locaux de l'établissement est placé, pour cette mission, sous l'autorité directe de la Directrice Adjointe et assiste cette dernière lors des réunions périodiques de la Commission.

Le CA nomme à cette Commission les représentants du CEVE et CA ayant par le passé déjà été en charge de l'emploi du temps :

Vincent Poirier, François Guena, Yves Mahieu, Marc Bédarida, Dominique Beautemp, Yves Rouby, Pietro Cremonini.

8 – Schéma directeur du système d'information : rapporteur A. Zapacosta et point d'avancement des travaux relatifs à l'audit sur la politique informatique de l'école : membres de la commission numérique (F. Guéna, D. Hamani et C. Deneulin)

Ce document propose les orientations à suivre pour optimiser le système d'information à un horizon de 3 à 5 ans. Le schéma directeur couvre les grands projets du système d'information alors que la commission numérique gère le quotidien informatique à l'ensaplv.

L'organigramme propose que chaque projet soit adossé à un comité de projet lesquels sont sous la houlette du comité de pilotage ; future commission numérique.

Une enquête est en cours auprès des enseignants quant à leurs demandes et besoins en informatique dont le bilan permettra de faire le tri des priorités, constituer la future commission numérique, définir ses missions, statuer sur son rôle de pilotage et adapter l'offre numérique aux pratiques actuelles.

Demande est faite de mobiliser les enseignants sur la création de la future commission numérique, sa lettre de mission, son cahier des charges.

L'actuel groupe de travail reprend et prépare une synthèse de l'audit réalisé en 2013, travaille sur l'état des serveurs et les outils d'application web, et les enseignements de l'informatique. Un bilan sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil administratif. Il proposera également une lettre de mission, un cahier des charges et identifiera les profils des futurs membres de la commission.

Dans un premier temps l'augmentation du débit internet n'engage pas de disposition technique particulière et constitue un enjeu important pour les étudiants et les enseignants. A terme, l'intégration à la COMUE pourrait permettre la mutualisation de moyens informatiques.

Décision :

Le CA approuve à l'unanimité l'augmentation du débit internet dont le coût prévisionnel sera porté dans le budget initial 2015.

Bernard Landau, Catherine Barbé, Laurène Vial ainsi que Marie-Liesse Stucka quittent le CA sans laisser de pouvoir. La décision suivante est soumise au vote des 14 membres alors présents.

9 - Retrait de l'ENSAPLV de l'Amue, Compétences du directeur de l'ENSAPLV en application des articles 187,193 et 194 du décret du 7 novembre 2012, régularisation comptable des conventions financées sur ressources affectées non soldées :

Le changement de logiciel de pédagogie (Taïga) n'implique plus notre adhésion à LAMUE (Apogée cotisation 8000 €/an).

Les compétences du Directeur permettant la gestion budgétaire et comptable sans vote du CA sont proposées sous un seuil n'excédant pas 600 000€.

Enfin, le principe de fermeture de convention de ressources permettrait à l'école de récupérer globalement 60 000€ qui viendraient alimenter le fond de roulement de l'école.

Décision :

Le CA approuve à l'unanimité le retrait de l'ensaplv du LAMUE
Le vote des compétences du directeur de l'ENSAPLV en application des articles 187,193 et 194 du décret du 7 novembre 2012, est reporté à la séance prochaine.
Le CA approuve à l'unanimité la régularisation comptable des conventions financées sur ressources affectées non soldées

10 - Point sur la relocalisation : rapporteur: B. Mengoli
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Dates des prochains CA (sous réserve de modifications) :

- 18 décembre à 9h30
- 23 janvier à 9h00
- 13 mars à 9h00
- 17 avril à 9h00
- 22 mai à 9h00
- 26 juin à 9h00
- 17 juillet à 9h00

Le Président du CA lève la séance à 14h 36.

Bendicht Weber
Président du Conseil d'administration

